



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis d'annulation)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-101778>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **26-101778**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Noisiel

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : ACCORD-CADRE MISSIONS DE MAÎTRISE D'OeUVRE ET DE CONSEIL POUR DES OPÉRATIONS DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX DIVERS (VRD)

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de missions d'études, de conseil, d'assistance et de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de voirie et de réseaux divers (VRD) réalisées sur le territoire de la commune de Noisiel. Les missions de maîtrise d'oeuvre pourront notamment concerner la conception, les études, la préparation, le suivi et la réception des travaux, selon les besoins définis pour chaque opération. La définition des prestations ainsi que les modalités d'exécution sont décrites dans le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Le marché donne lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les missions de base et les missions complémentaires conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, passé avec un montant maximum de commande de 600 000 euros HT par période de 12 mois. Le marché comprend : 1. Une partie forfaitaire correspondant aux missions de maîtrise d'oeuvre Pour chaque opération de travaux, le titulaire assure l'ensemble des missions de maîtrise d'oeuvre constituant le forfait, à savoir : - Mission " Études Préliminaires " (EPR) ou " Diagnostic " (DIA) ; - Mission " Avant-projet " (AVP) ; - Mission " Projet " (PRO) ; - Mission " Assistance à la passation des Contrats de Travaux " (ACT) ; - Mission " VISA des études d'exécution " (VISA) ; - Mission " Direction de l'Exécution des contrats de Travaux " (DET) ; - Mission " Assistance lors des Opérations de Réception " (AOR). Chaque forfait correspond à une opération de travaux. Son montant est déterminé par application au coût prévisionnel des travaux de l'opération du taux de rémunération correspondant à la tranche applicable, tel que renseigné par le titulaire dans l'Acte d'Engagement. Le détail et le contenu de ces missions de base sont précisés au chapitre II du CCTP. 2. Une partie relative aux missions complémentaires à prix unitaires Des missions complémentaires pourront être

commandées par l'acheteur, en fonction des besoins de l'opération. Ces missions sont rémunérées sur la base des prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Le détail et le contenu de ces missions complémentaires sont précisés au chapitre III du CCTP. Le titulaire s'engage à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (Cf. annexe 1 au CCAP et article 20 du présent CCAP), d'après les articles L. 2112-2 et L. 2112-4 du Code de la Commande Publique. Le présent marché prend effet à compter du 1er janvier 2027 pour une première période de 12 mois. Il est ensuite reconduit tacitement 4 fois pour des périodes de 12 mois chacune à compter de la date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède cinq (5) ans. En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur pourra conclure, sans publicité ni mise en concurrence préalables, un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles objet du présent marché, dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires applicables. Le versement de l'avance est conditionné à la constitution par le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, d'une garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée. Le paiement se fait par virement administratif à 30 jours.

Identifiant de la procédure : 93b869a9-0f58-4a09-a08d-5227dd669cb1

Identifiant interne : Affaire 2026/013

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent poser des questions via la plate-forme de dématérialisation jusqu'au 16 octobre 2026 inclus. L'acheteur pourra : - répondre aux questions des opérateurs économiques, - apporter des renseignements complémentaires, - procéder à des modifications de détail au dossier de consultation. Jusqu'au 20 octobre 2026 inclus. Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas d'attribution à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Le groupement devra être composé d'un bureau d'étude VRD mandataire, d'un paysagiste concepteur et d'un concepteur lumière en cotraitants. Les documents à remettre au titre de l'offre sont listés dans le règlement de la consultation.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71222000 Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : ACCORD-CADRE MISSIONS DE MAÎTRISE D'OeUVRE ET DE CONSEIL POUR DES OPÉRATIONS DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX DIVERS (VRD)

Description : voir ci-dessus

Identifiant interne : affaire 2026/013

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71222000 Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2027

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères précis sont mentionnés au Règlement de la consultation : Prix 40 % et Valeur technique 60%.

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Les critères précis sont mentionnés au Règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://ville-noisiel.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2105_1183704.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://ville-noisiel.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 26/10/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : Par dérogation à la durée maximale de quatre ans prévue pour les accords-cadres, le présent accord-cadre est conclu pour une durée maximale de cinq ans, compte tenu de la nature et des caractéristiques des prestations qui en sont l'objet. En effet, les prestations s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle d'opérations, notamment issues de la feuille de route municipale, dont la réalisation est susceptible de s'échelonner sur plusieurs exercices et de présenter des interfaces techniques entre elles. La réalisation successive de ces missions permet au maître d'oeuvre d'acquérir une connaissance approfondie du patrimoine communal, de la configuration et de l'état des réseaux, des contraintes propres au territoire et des problématiques rencontrées lors des opérations antérieures. La capitalisation de ces connaissances est directement utile aux missions ultérieures et permet d'améliorer la pertinence des études et diagnostics, de faciliter la prise en compte des contraintes existantes, d'assurer une meilleure cohérence technique entre les différentes opérations et de générer des gains de temps ainsi qu'une optimisation des coûts liés à la réalisation des études et prestations. La durée de cinq ans permet ainsi d'assurer la continuité et la cohérence de l'accompagnement des opérations VRD programmées, tout en conservant le bénéfice de la connaissance progressivement acquise sur le patrimoine et les infrastructures communales. Cette durée est donc justifiée par la combinaison de la programmation pluriannuelle des opérations, de leur interdépendance technique et de l'intérêt de la capitalisation des connaissances acquises, permettant notamment une optimisation des délais et des coûts d'intervention.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Melun

Informations relatives aux délais de recours : Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 35 du CCAG MOE. Le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA est possible dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, au plus tard 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Noisiel

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Melun

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Noisiel

Numéro d'enregistrement : 21770337000015

Adresse postale : 26 place émile Menier

Ville : Noisiel

Code postal : 77186

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : marches@mairie-noisiel.fr

Téléphone : +33 160377349

Adresse internet : <https://www.ville-noisiel.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://ville-noisiel.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Melun

Numéro d'enregistrement : 177 707 049 00017

Adresse postale : 43, Rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630

Ville : melun cedex

Code postal : 77008

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone : 01-60-56-66-30

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : fbf27071-2578-43fe-98b2-155e34c58636-01

Principale raison de la modification : Avis annulé

Description : Déclaration sans suite de la procédure : La Ville déclare sans suite, pour un motif d'intérêt général tenant à la nécessité de redéfinir son besoin et de modifier substantiellement les documents de la consultation, la procédure de passation de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre et de conseils pour des opérations de voirie et de réseaux divers (VRD), conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la commande publique. Cette décision fait suite à une réévaluation des besoins de la Ville, conduisant à revoir le montant maximum de l'accord-cadre ainsi que les compétences requises au titre de la candidature, notamment par la suppression de l'exigence relative à la compétence " concepteur lumière ". La procédure fera l'objet d'une nouvelle publication après mise à jour des documents de la consultation.

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9c9c1039-c892-4b29-aefe-988110a12518 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/10/2026 à 10:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/10/2026